

ANALYSE · POLITIQUE SOCIALE · HANDICAP · SOLIDARITÉ

De « **Zéro sans solution** » à « **Zéro sans relation** »

Dix ans après le rapport Piveteau, les ruptures de parcours persistent. Un laboratoire citoyen alsacien avance une thèse plus profonde : ce n'est pas l'absence de solution qui produit l'échec — c'est l'absence de relation.

Claire MENVIELLE — Journaliste indépendant Juin 2026

Chercheurs · Décideurs · Praticiens Usage libre · CC0

EN SYNTHÈSE

Le rapport Piveteau (2014) a posé un principe fort : personne ne doit rester sans solution d'accompagnement. Douze ans plus tard, les ruptures de parcours persistent. Une association alsacienne, DEDIÛI, formule un diagnostic plus profond : la crise de la solidarité ne vient pas du manque de solutions — elle vient du manque de relations humaines organisées autour de la personne. Passer de "Zéro sans solution" à "Zéro sans relation", c'est changer de niveau d'analyse. Et peut-être de politique.

I — LE DIAGNOSTIC DE 2014

Piveteau : une révolution *institutionnelle*

En juin 2014, Denis Piveteau remet au gouvernement un rapport de 96 pages qui va marquer durablement le secteur du handicap. "**Zéro sans solution**" — le titre dit tout. Son ambition : garantir que personne, quelle que soit la sévérité de son handicap ou la complexité de sa situation, ne se retrouve sans réponse adaptée.

Le constat de départ est brutal : des personnes dont le comportement est "trop violemment instable" ou le handicap "trop lourd" se retrouvent sans solution d'accompagnement, "*dont personne ne veut plus*". Ces situations existent. Elles sont documentées. Et elles constituent une défaillance collective inacceptable.

La réponse de Piveteau est institutionnelle et systémique. Il ne s'agit pas de créer un nouveau dispositif parmi d'autres, mais de transformer la logique d'ensemble : passer **d'une logique de places à une logique de réponses coordonnées**. Centraliser autour de la MDPH la capacité d'assemblage. Territorialiser les réponses. Créer un dispositif d'orientation permanent. La "Réponse Accompagnée Pour Tous" (RAPT) est lancée.

CE QUE DIT PIVETEAU EN SUBSTANCE

La mise en place d'un dispositif particulier n'est pas la bonne voie parce que l'objectif n'est pas de traiter le mal mais, autant que possible, d'éviter qu'il survienne. Il s'agit de s'organiser, non pas seulement pour bricoler des solutions au coup-par-coup, mais pour être collectivement en capacité de garantir que cela n'arrivera plus.

131 propositions. 4 axes : dispositif d'orientation permanent, réponse territorialisée, participation et accompagnement par les pairs, accompagnement au changement des pratiques.

C'est une ambition sérieuse, portée par un haut fonctionnaire rigoureux. Et elle a produit des effets réels : la culture du "parcours sans rupture" s'est diffusée, les MDPH ont évolué, certaines coordinations se sont améliorées.

II – LE BILAN DE 2024

Dix ans plus tard : *une révolution inachevée*

En novembre 2024, les Assises nationales du handicap organisées par le GEPSO dressent le bilan. Denis Piveteau lui-même y participe. Le constat est nuancé mais sans illusion : **la révolution annoncée n'a pas pleinement abouti**.

Les ruptures de parcours persistent. Les familles s'épuisent. Les situations sans solution continuent d'exister — moins nombreuses peut-être, mais toujours présentes. Et surtout,

un phénomène nouveau s'est amplifié : même quand des solutions existent, elles ne tiennent pas dans le temps. Des personnes sont techniquement accompagnées et humainement seules.

« Dix ans après le rapport Piveteau, force est de constater que cette révolution annoncée n'a pas pleinement abouti. »

DEDIÎI — Archives Piveteau, dedici.org, 2024

Pourquoi ? Les raisons sont multiples : financements insuffisants, turn-over des professionnels, complexité administrative, résistances institutionnelles. Mais DEDIÎI avance une hypothèse plus structurelle : **le rapport Piveteau a traité les symptômes sans toucher la cause profonde**. Il a répondu à l'absence de solutions. Il n'a pas répondu à l'absence de relations.

III — LE DIAGNOSTIC DE DEDIÎI

Zéro sans relation : **un *niveau d'analyse supérieur***

La proposition de DEDIÎI ne contredit pas Piveteau. Elle descend plus profond. Elle dit : avant même que la question des solutions se pose, il y a une question préalable que personne n'a inscrite dans la loi ni dans les politiques publiques.

Autour de chaque personne vulnérable, existe-t-il un cercle de personnes physiques qui la connaissent vraiment, qui veillent sur elle, qui la défendent, qui s'occupent activement et durablement de sa situation ?

Si oui — les solutions, imparfaites qu'elles soient, trouvent un terreau pour fonctionner. Quelqu'un coordonne, alerte, pousse, négocie, refuse ce qui ne convient pas et cherche ce qui convient mieux.

Si non — les meilleures solutions du monde restent des coquilles vides. Personne pour les activer, les adapter, les maintenir. La personne est techniquement prise en charge et concrètement abandonnée.

PIVETEAU – ZÉRO SANS SOLUTION

- Diagnostic : absence de réponses coordonnées
- Niveau d'analyse : institutionnel et systémique
- Réponse : réorganiser les dispositifs autour de la MDPH
- Acteurs : institutions, professionnels, pouvoirs publics
- Résultat visé : parcours sans rupture
- Ce qui reste dans l'angle mort : la relation humaine continue

DEDIÛI – ZÉRO SANS RELATION

- Diagnostic : absence du cercle humain autour de la personne
- Niveau d'analyse : anthropologique et relationnel
- Réponse : organiser et reconnaître juridiquement ce cercle
- Acteurs : personnes physiques — proches, bénévoles, professionnels engagés
- Résultat visé : présence humaine continue et durable
- Ce qui reste dans l'angle mort : la question du financement structurel

La formule "Zéro sans relation" n'est pas un slogan. C'est une exigence opérationnelle : **personne ne devrait traverser sa vie vulnérable sans qu'un cercle de personnes physiques identifiées, engagées et durables soit organisé autour d'elle**. Pas des institutions — des personnes. Pas des dossiers — des liens.

« *Non pas parce que la relation serait un luxe, mais parce qu'elle est la condition de possibilité de toute solution.* »

DEDIÎI — Archives Piveteau, dedici.org

IV — LA MISE À L'ÉPREUVE

Ce que des acteurs du secteur diraient

DÉBAT FICTIF — PERSONNAGES COMPOSITES FONDÉS SUR DES POSITIONS RÉELLES

Pr. Nathalie Bourdin

Sociologue des organisations médico-sociales, Université de Bordeaux

Ce que DEDIÎI nomme "Zéro sans relation" pointe quelque chose que les sciences sociales documentent depuis longtemps sous d'autres noms : le capital social, les liens faibles, le soutien informel. Ce qui est nouveau — et mérite attention — c'est la tentative de formaliser ce principe dans une proposition juridique. On passe d'une observation sociologique à une prescription organisationnelle. C'est un saut qui mérite d'être examiné de près.

La question empirique est : est-ce que l'absence de cercle relationnel est vraiment une variable causale des ruptures de parcours, ou une variable corrélée ? Pour l'affirmer sérieusement, il faudrait des études longitudinales comparant des personnes avec et sans cercle constitué. Ces études n'existent pas encore à grande échelle.

Jacques Ferrand

Directeur général d'une fédération d'associations gestionnaires, 90 établissements médico-sociaux

Je veux nommer ce qui dérange dans cette proposition, parce qu'il serait malhonnête de ne pas le dire : elle pointe implicitement vers les institutions comme partie du problème. Si les personnes sont "sans relation", c'est aussi parce que nos établissements ont structurellement remplacé les liens naturels par des liens professionnels. Ce n'est pas une accusation — c'est une réalité fonctionnelle. Nos professionnels sont formés pour intervenir, pas pour tisser des liens durables.

Cela dit, la distinction Petit Toit / Grand Toit que DEDIÎI propose n'est pas une critique — c'est une complémentarité. Et si elle permet de clarifier les rôles, je suis preneur. Ce que je refuse, c'est qu'on utilise l'argument du cercle de confiance pour justifier des coupes dans nos financements.

Marie-Hélène Aubert

Ancienne inspectrice générale des affaires sociales, membre d'un groupe de travail sur la réforme du SPDA

Ce qui me frappe dans la formule "Zéro sans relation", c'est qu'elle est à la fois évidente et révolutionnaire. Évidente parce que chacun sait intuitivement que ça marche mieux quand des gens s'en occupent vraiment. Révolutionnaire parce que ça n'a jamais été inscrit nulle part dans la loi ni dans les politiques publiques.

Le rapport Piveteau a réorganisé les tuyaux. DEDIÎI dit qu'il faut aussi mettre de l'eau dedans — et que cette eau, c'est la relation humaine. Ce ne sont pas deux visions opposées. Ce sont deux niveaux d'intervention. Le SPDA qui se déploie en 2026 pourrait être le bon véhicule pour expérimenter comment les articuler concrètement.

Pr. Nathalie Bourdin

En synthèse

Ce que ce débat révèle, c'est que "Zéro sans relation" n'est pas une alternative à "Zéro sans solution" — c'est une condition de possibilité.

Piveteau a répondu à la question : comment organiser le système ?
DEDIÎI répond à une question préalable : autour de qui ? Et sans réponse à cette deuxième question, la première reste suspendue dans le vide.

V – CE QUI RÉSISTE À LA CONTRADICTION

Ce qui tient — *et ce qui reste fragile*

Ce qui est solide

L'observation centrale de DEDIÎI est robuste : les situations qui tiennent dans le temps sont celles où une personne physique — aidant principal, coordinateur engagé, bénévole investi — assure une continuité relationnelle que les dispositifs seuls ne peuvent pas produire. C'est documentable. C'est universel. Et c'est absent du droit positif français.

La distinction Petit Toit / Grand Toit est opérationnellement utile. Elle ne disqualifie pas les institutions — elle précise leur rôle et nomme ce qui leur échappe structurellement.

Ce qui reste fragile

La question de la **responsabilité juridique du cercle** n'est pas entièrement résolue. Reconnaître un cercle en droit, c'est potentiellement créer des obligations. Qui répond si le cercle défaille ? Cette tension entre reconnaissance et responsabilité est réelle et devra être traitée précisément dans toute rédaction législative.

La question du **financement** est également ouverte. Constituer et maintenir un cercle de confiance demande du temps, de l'énergie, de la formation. Qui finance la coordination ? Sans réponse, le risque est de créer une obligation morale sans moyens réels.

Le risque à nommer : que la logique "Zéro sans relation" soit utilisée pour justifier un désengagement de l'État au motif que "la famille et les bénévoles s'en occupent". Ce serait une trahison du principe. La reconnaissance du cercle de confiance ne peut jamais être présentée

comme une alternative au financement public — seulement comme un complément.

VI – POURQUOI MAINTENANT

Ce que ce changement de paradigme *peut produire*

La convergence de trois dynamiques rend ce passage de paradigme urgent en 2026.

Le SPDA en déploiement. Le Service Public Départemental de l'Autonomie est exactement le véhicule qu'il faut pour expérimenter l'articulation Petit Toit / Grand Toit à l'échelle territoriale. Inscrire dans ses cahiers des charges la reconnaissance et le soutien du cercle de confiance, c'est faisable maintenant — sans attendre une loi nationale.

La CNH du 25 juin 2026. La mission expert sur la protection juridique des majeurs instruit précisément les questions que soulève "Zéro sans relation" : qui protège la personne au quotidien, au-delà du mandataire judiciaire ? Cette fenêtre ne se rouvrira pas avant 2029.

Le vieillissement des aidants. Des centaines de milliers de parents de personnes handicapées vont disparaître dans les dix prochaines années. Si rien n'est organisé pour constituer des cercles de relève avant leur disparition, le système devra absorber en urgence des situations qu'il n'est pas équipé pour gérer. Prévenir coûte infiniment moins cher que gérer.

TROIS VOIES CONCRÈTES

- 1 Inscrire dans le SPDA** la mission explicite de soutien à la constitution et au maintien des cercles de confiance autour des personnes vulnérables.
- 2 Lancer une recherche-action nationale** comparant les trajectoires de personnes avec et sans cercle constitué — pour produire enfin les données empiriques qui manquent.
- 3 Inscrire dans le Code de l'action sociale** le droit de toute personne vulnérable à constituer un cercle de personnes de confiance reconnu par les institutions — sans en faire une condition d'accès aux droits.

Sources principales

DEDIÎI — Archives Piveteau (dedici.org/category/piveteau) · "Zéro sans relation" et SPDA (dedici.org) · Corpus complet CC0 : [dedici.org / collections.dedici.org](https://dedici.org/collections.dedici.org)

Piveteau, D. (2014). *Zéro sans solution — Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture*. Rapport au ministre des Affaires sociales, 10 juin 2014. sante.gouv.fr

GEPSO — Assises nationales du handicap, novembre 2024, bilan 10 ans rapport Piveteau · Le Média Social, novembre 2024 · Collectif Handicap 54, septembre 2024.

Statut — Note d'analyse indépendante. L'auteur signe sous un nom de plume. Aucun lien institutionnel avec DEDIÎI. Document libre de droit · CC0.

AUTEUR

Claire MENVIELLE

Journaliste indépendant

Plumes libres sur la solidarité

SOURCE PRINCIPALE

Corpus DEDIÎI · dedici.org

collections.dedici.org

Licence CC0

DATE · AUDIENCE

Juin 2026

Chercheurs · Décideurs

Praticiens du médico-social